Les échos

De Ver Sur Launette – Loisy

N°14 : Juillet 2017

SOMMAIRE

- *Editorial* P 1
- *Etat civil* P 2
- *Agenda* P 2
- *Comptes rendus du Conseil Municipal* P 3
- *Ecole* P 9
- *Nos aînés* P 11
- *Festivités* P 12
- *Associations* P 14
- *Informations diverses / actualités* P 15
- *Jeux* P 16

Editorial

Des élections surprenantes ? Et après...

En ce début de vacances d'été, c'est aussi la fin du processus électoral national qui a débuté il y a 1 an et dont le résultat est inattendu.

Pour autant est-il surprenant !

OUI, si l'on considère que la droite ou la gauche doit diriger en fonction des inspirations du citoyen électeur au moment de son entrée dans l'isoloir.
NON, si l'on regarde les politiques menées par la gauche ou la droite depuis 40 ans. Sans compter une minorité d'élu qui sollicite un mandat électif et l'applique dans une moralité qui leur est particulière.

Sur le plan communal, j'ai été très surpris que Marine Le Pen arrive en tête du second tour avec 253 voix, car les suffrages habituels du FN sont plutôt autour d'une centaine de voix.
Avons-nous donc une adhésion aux thèses du FN ou un ras-le-bol du citoyen qui en a marre de payer et toujours payer ?

Les nouveaux élus devront en tenir compte et surtout avoir une équité envers tous les citoyens de notre pays pour ne pas accentuer les inégalités.
Il appartient aussi aux élus de la commune de faire leur part du travail, en s'impliquant dans la conduite de notre collectivité.
Les dotations de l'Etat sont en baisses constantes, 105 000€ reçus en 2014 contre 70 000€ en 2017 (dont une baisse de 8 132€ entre 2016 et 2017), il faut donc réfléchir et agir pour améliorer l'efficience de l'argent public.

C'est dans cette stratégie que doit être construit notre nouvelle mairie, car dans le précèdent projet, les frais de fonctionnement étaient estimés à 20 000€/an.
Est-il acceptable de chauffer un bâtiment de cette nature à l'électricité ?

Le conseil municipal vient de retenir un nouveau cabinet d'architecte qui travail sur la construction d'un bâtiment à énergie passive, voire à énergie positive (BEPAS ou BEPOS).
A l'automne prochain, nous devrions pouvoir vous présenter l'architecture de la nouvelle mairie qui tiendra compte des impératifs techniques propre à ce type de construction et ceux imposés par l'ABF.

Le plan local d'urbanisme (PLU) tient le calendrier. Actuellement, la partie diagnostic est terminée et les documents sont consultables en mairie ou sur le site internet de la commune (www.versurlaunette.fr).
Nous allons aborder maintenant le projet pour notre commune pour les 10 à 15 années à venir et c'est dans ce cadre que le conseil municipal a entrepris des discussions pour la création éventuelle d'un nouveau lotissement communal au vue du souhait d'un propriétaire de vendre leur terrain et l'accord de trois autres.
Toutefois, s'il y a création d'un lotissement, il se fera dans les mêmes conditions que celui des Caillois, car il permet à la commune de trouver un compromis financier avec les vendeurs et surtout de pouvoir vendre les lots progressivement selon les besoins de la commune.
Cependant, si les conditions de faisabilité ne sont pas toutes réunies, nous abandonnerons le projet de lotissement.

Le conseil et moi-même vous souhaitons de très bonnes vacances.

Yves CHERON

Horaires d'ouverture de la Mairie au public :

- Lundi : 14 H – 18 H
- Mardi 14 H – 18 H
- Mercredi 10 H – 12 H
- Jeudi : Fermé
- Vendredi : 14 H – 18 H

- 1er samedi du mois : 9 H 30 – 12 H
(Reporté au samedi suivant si jour férié)

Vous pouvez également contacter le secrétariat au 03 44 54 01 69 **UNIQUEMENT durant ces horaires**.

Restrictions de l'usage de l'eau dans l'Oise

Le printemps a été marqué par des précipitations sous la moyenne saisonnière et des températures importantes à la fin du mois de mai.

De même, les températures élevées et caniculaires du mois de juin et la quasi-absence de précipitations en dehors des épisodes orageux ont fortement impacté le débit de certains cours d'eau du département.

C'est pourquoi le préfet de l'Oise a pris des décisions de restriction, réglementant l'usage de l'eau. Pour plus d'information, retrouvez l'arrêté en mairie ou sur le site internet de la commune.

ETAT CIVIL

Naissance :

- Roxane LIEVEN le 19/03/2017
- Emma DE BUE le 17/04/2017
- Anaé MASSON le 27/04/2017
- Farah BELGUENDOUZ le 08/05/2017

Mariage:

- Christian PLAYE et Jocelyne HULIN le 07/04/2017

Toutes nos félicitations.

A VENIR …

- **Jeudis 06 et 20 juillet :** Rassemblement des aînés,
- **Vendredi 14 juillet :** Commémoration au monument aux morts,
- **Jeudi 03 août :** Rassemblement des aînés,
- **Lundi 04 septembre :** Rentrée des classes,
- **Jeudis 07 et 21 septembre :** Rassemblement des aînés,
- **Vendredi 08 septembre :** Sortie des aînés en Baie de Somme,
- **Vendredi 06 octobre** : Soirée Jeux de société organisé par le CSPV.

Compte rendu du Conseil Municipal

Mardi 11 avril 2017

1) Compte administratif et compte de gestion 2016

Commune
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 584 616,00 € et les recettes de fonctionnement à 843 679,52 € pour l'année 2016.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 295 514,72 € et les recettes d'investissement à 305 072,87 € pour l'année 2016.

Eau-assainissement
Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 26 384,55 € et les recettes d'exploitation s'élèvent à 73 324,39 € pour l'année 2016.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 36 880,59 € et les recettes d'investissement s'élèvent à 20 000,00 € pour l'année 2016.

2) Affectation du résultat

Après avoir examiné et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

Commune
Affectation en réserve 1068 pour 52 496,44€ et le reste en report à nouveau.

Eau /Assainissement :
Affectation en report à nouveau.

3) Vote des 3 taxes d'imposition

Les membres de la commission des finances ont travaillé sur la préparation du budget et le calcul des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017.

Un coefficient de variation proportionnelle de 1,020144 pour un produit attendu 450 654 €, auquel il faut déduire le montant de 139 526 € représentant le FNGIR qui sera prélevé par la Préfecture de l'Oise.

Cette augmentation devrait compenser les restrictions budgétaires de l'Etat envers la commune, à savoir environ 7 000€ pour l'année 2017.

4) Budget primitif 2017

Commune
Les dépenses et recettes de fonctionnement pour l'année 2017 sont équilibrées à hauteur de 1 875 495,74 €.

Les dépenses et recettes d'investissement pour l'année 2017 sont équilibrées à hauteur de :
317 262,44€.

Eau-assainissement
Les dépenses et recettes d'exploitation pour l'année 2017 sont équilibrées à hauteur de :
392 475,89 €.

Les dépenses et recettes d'investissement pour l'année 2017 sont équilibrées à hauteur de : 353 000,00 €.

Lotissement Fosse Veaumoist
Les dépenses et recettes de fonctionnement pour l'année 2017 sont équilibrées à hauteur de : 20 000,00 €.

Les dépenses et recettes d'investissement pour l'année 2017 sont équilibrées à hauteur de : 0,00 €.

5) Attribution de subventions

Il est énoncé le détail des subventions que le Conseil Municipal décide d'octroyer aux associations et organismes divers pour un montant total de 6 300,00 €.

De plus, il est donné lecture du courrier adressé par le maire de la commune de LAUCOURT (canton de ROYE) 197 habitants.
Un grave accident est intervenu sur un bénévole pour le compte de la commune de Laucourt mettant financièrement celle-ci en difficulté.
Une telle situation peut arriver à d'autres communes, soyons solidaires.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser une subvention de 500 euros.

6) Dons à la commune

Madame Thioux, habitante de la commune (décédée en janvier 2017) a fait un don à la commune sous condition. Celui-ci se monte à 9 462,00 euros.
En contrepartie, la condition est que sa sépulture soit entretenue et fleurie par la municipalité.
Cette sépulture étant une concession de 99 ans, la discussion s'engage sur la façon de pérenniser cette demande dans le temps au vue du montant du don.
Le don étant accepté, un fleurissement les 14 juillet et 11 novembre est prévu. Cette charge sera à transmettre aux conseils successifs.

Il est proposé d'affecter cette somme aux travaux de l'église et il est salué en séance l'intention de Madame Thioux.

7) Attribution de travaux suite à devis

Lame à neige
Le Conseil municipal se prononce pour le devis de marque CHEVALIER d'un montant de 3 0000 euros HT, présentant le meilleur rapport qualité prix.

Travaux d'électricité (stade et ancienne école de Loisy)
Les travaux portent sur :
- La mise en sécurité de l'électrification d'un vestiaire du stade destiné à servir de local de rencontre pour les jeunes de la commune
- L'installation de lignes et de convecteurs dans l'ancienne école de Loisy (dont la vocation est de devenir la bibliothèque).

Le devis Elec Oise pour un montant de 1 422 euros TTC (stade) + 709,20 euros TTC (école) est retenu.

Mise en sécurité du système électrique des cloches de l'église
Les travaux portent principalement sur l'installation d'un coupe circuit à proximité des cloches.
L'entretien du système des cloches est assez spécifique et réaliser par l'entreprise Bodet qui propose un devis de 3 208,80 euros.
L'entreprise Bodet a demandé ces travaux depuis plusieurs années pour des raisons de sécurité et mise aux normes.

Abattage d'arbres
Un Aulne à proximité du poste de relevage allée des bons voisins nécessite son abattage ainsi que tous les frênes du chemin menant de l'allée des bons voisins à la Launette sont malades et nécessitent également un abattage urgent.

Le devis de l'entreprise Serge Kusiak est retenu pour la totalité des arbres, mais en laissant le bois sur place pour 1 350 euros HT.

Le bois laissé sur place, soit environ 20 stères, sera vendu à Monsieur Olivier Langlois de Ver pour 10 euros le stère.

Viabilisation de la parcelle ZC202 – Lotissement des Caillois
Le but est de la séparer en 2 parties et d'en assurer la viabilisation avant la vente.

1/ Devis de géomètre
Le devis du cabinet Stéphane Callies de Nanteuil-le-Haudouin pour 1 710 euros TTC est retenu.

2/ Eau / Assainissement
Véolia pour un total de 1 574.32 et 8 206.33 euros TTC

3/ Electricité
Pour un total estime à 2 000 euros

4/ Téléphone
Aucun devis n'est disponible – Néanmoins il est estime à 2 000 euros environ

Seul le Géomètre fait l'objet d'un choix par le conseil - En effet, il n'y a pas le choix des prestataires pour l'eau (contrat d'affermage) et l'électricité (EDF).

Il est précisé l'intention de cumuler les travaux d'assainissement avec ceux d'installation des lignes téléphoniques pour réduire les frais.

8) Achat de parcelle (église et future lotissement)

Achat de la parcelle AB 240 - Côté Nord de l'église
Les voutes de l'Eglise ont tendance à l'affaissement et il est prévu de procéder à une étude du sol au niveau des piliers afin - si nécessaire - de procéder à des renforcements.
Il propose que la commune se porte acquéreur de la parcelle AB 240, jouxtant l'église par les côtés Nord et Est - Ceci facilitera la réalisation des travaux.
Le conseil municipal accepte l'achat de la parcelle AB 240 au prix de 1 000€

Achat de parcelles – Futur Lotissement de la fosse Veaumoist
Plan de situation actuel et des parcelles à acquérir, à savoir :

1/ Auprès de Monsieur Viera
Zone 2AUH parcelle 47, zone UC parcelles 48 et 49 - 4 622 m2 environs - Achat de ces parcelles pour 1 euro symbolique et 3 futurs lots privés, viabilisés par la mairie.

2/ Auprès des Consorts Vincent
Zone 2AUH parcelles 38, 54, 55, 660 et 463 - 22 609 m2 environs - Achat de ces parcelles pour la somme de 150 000 euros et 8 futurs lots privés, viabilisés par la mairie avec participation des consorts Vincent.

3/ Auprès des Consorts Coëlle Annie
Zone UB (zone constructible) - Parcelle AB 313 - 513 m2 - Achat de cette parcelle pour la somme de 15 000 euros.

4/ Auprès du Consorts Coëlle Jacques
Zone UB (zone constructible) – Parcelle AB 314 - 513 m2 - Achat de cette parcelle pour la somme de 15 000 euros.

5/ La parcelle AB 312 - 57 m2 et AB 766 (Zone UB également) fait partie de l'achat des 2 parcelles précédentes sans en augmenter le prix.

Il a été demandé deux fois l'avis des domaines qui n'ont donné aucune suite.
Il est donc procédé à une comparaison avec les pratiques locales.

Une offre financière sera faite aux ayants droit qui ont tous donné un accord verbal sur la base de ces éléments donnés afin d'établir une promesse d'achat devant notaire.

9) Désignation d'un suppléant à Oise THD (très haut débit) et l'ADTO

Monsieur le maire est actuellement le titulaire de ces instances sans suppléant.

Lorsqu'il ne peut se rendre aux réunions, Philippe Lefèvre est appelé a s'y rendre et sans statuts auprès de ces 2 instances, il ne peut donner l'avis de la commune.
M. Philippe Lefèvre est nommé suppléant auprès de ces 2 organismes

10) Question diverses

Un 3ème opérateur, FREE, demande à venir sur le pylône de Loisy. Celui-ci sera héberge par SFR gratuitement.

Il est de ce fait demande à SFR une cotisation supérieure puisqu'elle couvrira 2 opérateurs. SFR propose une cotisation de 5 921 euros en lieu et place des 3 400 euros actuels, pour son propre compte et celui de Free.

Mardi 30 mai 2017

M. Alexandre AZZOPARDI a fait part de sa démission de conseiller municipal pour raison personnelle.
M. Dominique CHEVALIER a donc été informé de sa prise de fonction en remplacement de M. AZZOPARDI et a également donné sa démission pour raison personnelle. M. Dominique CHEVALIER étant le dernier élu de la liste « agissons ensemble pour vous », aucun autre conseiller ne peut donc être institué.
C'est pourquoi, le conseil Municipal sera désormais composé de 14 conseillers.

1) Convention CCPV

La communauté de communes du Pays de Valois met en place un dispositif « d'aide aux communes » pour différents actions tels que :

- Le contrôle des points d'eau concourant à la défense extérieure contre l'incendie,
- Le contrôle des équipements sportifs,
- Le contrôle des jeux d'aires extérieures,
- Le marquage routier au sol,
- Les travaux de bricolage…

Le regroupement de commandes entre toutes les communes souhaitant participer au dispositif permet de réaliser des économies.

A cet effet et afin de prévoir les interventions qui seront demandées par la municipalité, il est nécessaire de signer une convention.

La commune ne règlera que les travaux qui auront été demandés en fonction des besoins de la municipalité chaque année et aucune obligation n'est faite d'utiliser le dispositif de la CCPV, même si la convention a été signée.

2) **Convention SFR**

L'opérateur FREE souhaite installer un relais sur l'antenne SFR installée à Loisy.
La municipalité met à la disposition de SFR un emplacement d'une surface de 50 m2 environ situé à « LA SABLIERE »
Une augmentation du prix a été négociée avec SFR pour accorder ce nouvel opérateur, soit une augmentation de loyer à hauteur de 2 500€.
La convention est signée pour une durée de 12 ans renouvelable tacitement pour une période de 5 ans, puis reconduite par période successives de un an.

3) **Convention INSEE (données de l'Etat Civil et électoraux par informatique)**

Le Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie invite à signer une convention avec l'INSEE pour la transmission des données de l'Etat Civil par dématérialisation.
La convention définit les modalités et conditions du partenariat entre la commune et l'INSEE pour la transmission des données de l'Etat Civil et des avis électoraux par internet.

L'INSEE a développé une application, appelée AIREPPNET, pour envoyé les données informatisées.

Par cette convention, la commune s'engage à communiquer à l'INSEE les bulletins d'état civil dans les délais fixés à l'annexe 1, et à envoyer les avis électoraux.

La convention est conclue pour une durée de cinq ans.

4) **Transfert de compétence au SE60 bilan énergie des bâtiments**

Le Syndicat d'Energie de l'Oise a approuvé une modification statutaire qui lui permet d'accompagner et soutenir les collectivités locales dans leurs démarches énergétiques et environnementales, en menant des études et actions contribuant à atteindre les objectifs de la loi sur la Transition Energétique d'août 2015 que sont le réduction des émissions de gaz à effet de serre, la diversification du modèle énergétique et le montée en puissance des énergies renouvelables.

Grâce à cette modification statutaire, les communes membres peuvent profiter de l'expertise du Syndicat en matière d'optimisation énergétique dans le cadre d'une compétence optionnelle à laquelle elles adhérent.

Il est proposé de confier au Syndicat la compétence Maitrise de la Demande en Energie et

Energie renouvelables des bâtiments communaux.

Le syndicat donnera un simple avis et préconisera les travaux à effectuer sur nos bâtiments communaux.
Il précise que le syndicat ne finance pas et ne subventionne pas les travaux.

Le diagnostic est gratuit.

5) Choix architecte pour la nouvelle mairie + complément ADTO

La commission adoq s'est réunie pour faire le choix de l'architecte de la future mairie selon le cahier des charges mis en place.
Quatre architectes ont été sollicités, trois d'entre eux ont répondus en envoyant une offre.

Il est proposé au conseil municipal de retenir la proposition de SAS AAPACH de Ponpoint (cotraitants) qui lui semble la mieux disant pour un montant de 65 130€ HT.

M. le maire poursuit en indiquant que le chantier sera suivi par une assistance maitrise d'ouvrage qui sera effectué par l'ADTO.

Cependant, le projet de la future mairie s'engageant dans un bâtiment à faible consommation d'énergie, l'ADTO propose une mission d'assistance à maitrise d'ouvrage « Efficacité énergétique » en sus.
L'ADTO propose un accompagnement tout au long du projet, depuis les phases amont jusqu'à la mise en service et le suivi des installations.

Ce surcout s'élève à 5 500€, subventionné à 50%, soit 2 750€ restant à la charge de la municipalité.

6) Travaux de réparation de voirie

Suite à la convention avec la CCPV pour l'achat groupé de services ou travaux, il a été reçu un devis pour la réparation des nids de poules présents sur la commune :

- Rue du Bois,
- Chemin du jeu d'arc,
- Rue des Forges,
- Rue du Péron

Le devis reçu de la société WIAME s'élève à 5 985€ HT correspondant à 1 journée ½ de travail. Le devis est pour une durée estimative car il est difficile d'évaluer la durée des travaux, c'est pourquoi le devis indique un prix forfaitaire à la journée (3 990€ / jour) et que la durée du chantier n'est pas garantie.
Il s'agit d'une nouvelle technique ne nécessitant qu'une personne sur le chantier. Afin de gagner du temps il est proposé que les ouvriers de la commune aide le prestataire de service dans la mesure du possible.

7) Travaux route d' Ermenonville et trottoir école

Les devis n'ont pas été reçus. La délibération est donc reportée au prochain conseil municipal.

8) Tarifs cantine 2017/2018

Il est proposé une augmentation de 2%, basé sur l'augmentation des impôts, du tarif de la cantine pour la prochaine année scolaire (2017-2018). Les tarifs seront actualisés sur chaque tranche d'imposition.
La commune d'EVE est en accord avec cette proposition.

Mme Stéphanie ALVES évoque les interpellations des parents d'élèves qu'elle a fait l'objet concernant les nouvelles propositions du gouvernement pour les NAP.
Il est indiqué qu'il n'y a aucune officialisation à ce jour du gouvernement sur les nouvelles mesures à mettre en place et qu'en conséquent aucun changement n'est prévu pour le moment. De plus, Mme ALVES indique que les contrats ont été signés avec le centre social de Nanteuil Le Haudouin pour la prochaine rentrée. Les NAP sont donc maintenues.

M. le maire indique donc qu'il est préférable de maintenir les NAP pour la prochaine rentrée scolaire 2017/2018, et qu'il faudra se pencher sur les modifications à effectuer pour l'année 2018/2019 en concertation avec tous les partis (parents d'élèves, professeurs des écoles, conseillers municipaux…) Il ne faut pas effectuer de changements sans réflexion commune.

9) Demande de subvention ATSEM + église

Afin de favoriser la préscolarisation en zone rurale, le Conseil Général accorde une aide pour le fonctionnement des classes maternelles créées au sein des regroupements pédagogiques.
Par conséquent, le conseil municipal sollicite le conseil général pour pouvoir bénéficier de cette subvention pour l'année 2016/2017

M. le maire informe le conseil municipal qu'un devis a été reçu de l'entreprise Léon NOEL à Saint Maximin (60) pour le sondage de reconnaissance des fondations en pied de contrefort et de façade coté Nord pour un montant de 17 336.91€ HT.

Le devis étant conséquent, M. le maire en a discuté avec l'architecte des bâtiments de France. Ce dernier a indiqué également que le devis semble élever, mais qu'il doit prendre en considération toutes les recherches possibles, il va donc prendre rendez-vous avec l'entreprise Léon NOËL pour faire un point sur les services facturés. Cette réunion permettra

de voir ce qui est indispensable ou non d'effectuer afin de diminuer le prix du devis.

En attendant cette réunion de concertation, le conseil municipal sollicite une subvention auprès de conseil départemental et adopte le plan de financement :

10) Proposition de diminution de capacité pour la lagune de Loisy

Suite à une grêle soutenue lors de l'été 2014 les bâches de la lagune de Loisy ont été endommagées.
Des trous se sont en effet formés dans les bâches jusqu'à 20 cm sous le niveau de l'eau. Les bâches étant percées, l'eau s'est infiltrée dans le sol.
La réparation des bâches en l'état est impossible, le fabricant ne pouvant garantir une étanchéité entre les anciennes bâches et les rustines qui seraient effectuées.

Afin d'être en conformité avec les normes imposées, et de rétablir l'écoulement des eaux entre les lagunes, il est proposé d'abaisser les canalisations de sur verses. Cela conduit à une perte de volume utile et une réduction du temps de séjour mais cela reste dans les domaines de traitement garanti de la station d'origine.

Cependant, la capacité de la station serait réduite. 58 nouveaux habitants pourront être accueilli, ce qui semble une marge raisonnable au vu de l'évolution de la population sur le village ces dernières années.
La municipalité s'engage donc à ne pas ouvrir de zone 2AU sur Loisy le temps que le traitement des eaux usées soit effectif sur le SICTEUB.
Cela permettra de continuer les démarches du projet de raccordement à STEP d'Asnière Sur Oise prévu en 2023, dont nous avons reçu la confirmation par le SICTEUB de la possibilité de nous accueillir, et ainsi d'éviter le coût pharaonique du changement des bâches (100 000€)

11) Questions diverses

Mme Maÿlis PETILLON indique que la réponse reçue du département concernant le raccordement à la station de Lagny n'est pas satisfaisante car celle-ci reste ambigüe.

M. le maire indique qu'il faudra faire un choix prochainement pour que le dossier avance, car effectivement les réponses apportées restent ambigües et que le dossier n'avance pas.

M. Xavier FRANCOIS intervient en disant qu'avant de prendre une décision, il faut que tout soit clair, notamment sur les coûts financiers.

M. le maire indique que Mme MERCIER de l'agence de l'Eau sera invitée pour expliquer au prochain conseil municipal sont désaccord sur le raccordement.

Jeudi 22 juin 2017

Personnes extérieurs et invitées :
Agence de l'Eau (AESN) : Mme MERCIER Directrice de l'agence de Compiègne et M. BOURGEAIS Charger de mission pour la commune
Assistant à maîtrise d'ouvrage (ADTO) : Mme DESJARDIN

1. Choix du lieu de traitement des eaux usées de la commune

M. le maire remercie Mme MERCIER et M. BOURGEAIS de l'Agence de l'Eau et Mme DESJARDIN de l'ADTO d'expliquer leur position et répondre au conseil municipal afin qu'il puisse prendre leur décision en toute connaissance de cause sur le choix du lieu de traitement des eaux usées de Ver.
M le maire présente la cartographie des cours d'eau présents sur la commune et ses environs.
Il revient sur l'évolution des implantations des stations d'épurations (STEP) de Othis, Dammartin, Lagny et Ver depuis 1968 au vue de l'évolution des populations sur le territoire.

Actuellement la STEP de Ver n'est pas trop petite mais n'est pas conforme pour les rejets de phosphore dans la Launette et au vue de sa conception, le traitement de celui-ci ne peut pas être fait dans les installations existantes.

Apres une étude de 3 ans, le rapport a déterminé un coût de 1 422 000€ pour la reconstruction de la STEP de Ver.

A la demande insistante de M. le maire, l'AESN a accepté d'étudier la possibilité de traité l'eau de Ver sur la STEP de Lagny via le réseau de Eve. Ce rapport a été remis dans sa dernière version courant juin.

M. le maire s'interroge sur le fait que les 3 premières versions dudit rapport indiquent qu'après l'arrivée de Ver à la STEP de Lagny celle-ci sera à 98 % de sa capacité et que la dernière version fait état d'un taux de 108 % donc trop petite.

Mme MERCIER indique que Mme COLLET avait déjà prévu que le raccordement à la STEP de Lagny ne pouvait se faire et que cette solution n'est pas à prévoir.
Mme DESJARDIN informe que la STEP de Lagny est bien dimensionnée pour une durée de vie de 30 à 40 ans.
Mme MERCIER informe que la partie industrielle n'a pas été comptée dans l'étude.
M.le maire indique qu'il est très difficile de prendre en compte ces zones étant donné qu'il est

impossible de savoir quel type d'activité sera installé sur les sites proposés par la Communauté de Commune et précise qu'il est tout autant difficile de savoir si la saucissonnerie de Lagny qui rejette 1 000 équivalents habitants dans la STEP de Lagny sera toujours en activité dans 5 ans.

M. BOURGEAIS indique que la STEP de Lagny a eu 4 anomalies de fonctionnement en 2016 et si les eaux de Ver y sont apportées ce risque deviendra plus important étant donné sa conception.
M. le maire demande comment a t'on laissé construire une installation qui plus elle approche de son maximum de sa capacité, moins elle est performante.

Mme MERCIER indique que la STEP de Lagny rejette ses eaux dans un milieu fragile et que pour cette raison elle n'est pas favorable aux renvois des eaux de Ver à Lagny.

Mme PETILLON prend la parole car elle trouve les études faites très onéreuses et que ces sommes pourraient servir au financement de la STEP.

Mme MERCIER répond que nous sommes dans un milieu fragile et que nous avons déjà perdu 8 mois.

M. le maire présente les deux choix possibles et étudiés :

1) rénovation de la STEP de Ver pour un coût de 2.65€ /M3

2) raccordement à la STEP de Lagny sans aide de l'AESN et si aucune subvention du département n'est accordée : coût 2.17€/M3

Soit un écart de 0.48€/M3 pour l'abonné.

Et propose une autre option :

1) le renvoi des eaux de Ver vers le SICTEUB d'Asnières sur Oise

Cette solution n'est possible que si l'AESN y est favorable car elle ne devrait pas coûter plus cher à la commune que le traitement des eaux a Lagny et permettra de faire zéro rejet dans la Launette, mais ne pourra intervenir qu'à partir de 2023, quand Loisy sera raccordé à Montaby.

Mme DESJARDIN demande si le SICTEUB est favorable à cette proposition et indique que la pose de réseau coûte très cher.
M. le maire répond qu'il n'a pas fait la demande car cette solution n'est possible qu'avec l'accord de l'AESN et après vérification technique.
Sur le plan financier le coût devrait être de 2 kms de réseaux en plus par rapport au raccordement à Lagny soit 360 000€ mais l'AESN donnera la subvention de 260 000€ avec celle du Conseil Départemental de 82€/mètre soit 370 000€.
Du point de vue coût de fonctionnement M. le maire indique que les méthodes de calcul sont différentes entre la STEP de Lagny et le SICTEUB mais après travaux les coûts seront similaires pour les 2 options.

Mme MERCIER évoque le gros souci pour elle de la réalisation pour 2023 car on parle du projet de STEP de Ver depuis 2005.
M.le maire indique que si le STEP de Ver était reconstruite, au mieux elle serait fonctionnelle en 2019 et donc l'option environnementale sera le choix entre une nouvelle STEP avec rejet dans la Launette pour 30 à 40 ans ou 4 années supplémentaires avec la STEP actuelle puis zéro rejet.

Mme MERCIER réitère la date de 2023 qu'elle trouve trop loin et elle va contacter le SICTEUB pour une première vérification de faisabilité.

Il est convenu d'une réponse de l'AESN pour cette option en septembre.

2. <u>Devis travaux église.</u>

Un devis de 5 755 € HT de la Sté VAUDE pour la création de 2 puisards pour l'eau pluvial de l'église avait été présenté lors d'un précédent conseil et jugé trop cher par le conseil.

Il a été demandé 2 devis à d'autres entreprises qui n'ont pas donné de suite et l'entreprise VAUDE a expliqué le prix demandé.

M. VAUDE a précisé qu'il s'engageait à réaliser 2 puisard à 2.5 m de profondeur et que compte tenue des lieux d'implantations de ceux-ci, il lui semble fortement possible de tomber sur des grès ou autre chose que de la terre qui pourrait demander plus de temps que la normal. Toutefois il est prêt à faire une remise s'il n'y a aucune surprise sur le chantier.

Après en avoir discuté, le conseil municipal accepte le devis présenté par M. VAUDE pour la création de 2 puisards.

<u>Question divers</u>

M le maire rappelle au conseil que celui-ci est convoqué le 30 juin pour désigner les grands électeurs de la commune pour les sénatoriales du 24 septembre 2017.
Il demande aux candidats de se faire connaitre pour l'organisation du vote.

Retrouvez l'intégralité des comptes rendus des séances sur le site internet de la commune
http://www.versurlaunette.fr/mon-village/comptes-rendus-conseils-municipaux/

Ecole / ARPE

Le cirque s'installe à l'école

Cette année encore, les parents d'élèves de l'association la ARPE, nous ont préparé une fête de l'école remarquable et originale !!!

Celle-ci se déroulait à Ver sur Launette le samedi 17 juin 2017, sur le thème du cirque. Avec l'aide de l'association « Circus Virus » qui intervient, également, dans le cadre des NAP.

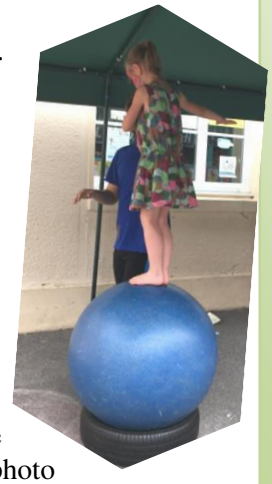

Parents d'élèves et animateurs du centre socioculturel « Les portes du Valois » étaient présents pour encadrer les activités proposées.

Dans la cour de l'école, nous pouvions nous entrainer à faire du trapèze, de l'équilibre sur un gros ballon ou devenir un funambule …

Il y avait, également, un stand maquillage ainsi que la possibilité d'apprendre à fabriquer des balles de jonglage. Une exposition photo montrant les enfants pendant les NAP étaient présentée aux parents.

Pour se restaurer, nous avions des bardes à papa, du pop-corn ou des crêpes … le choix fut difficile !!!

Mais auparavant, M. Cheron et Mme Champault, au cours d'une cérémonie de récompenses, ont remis aux élèves de CM2 un diplôme et un dictionnaire. Les municipalités de Ver sur Launette et de Eve souhaitent à ces élèves une bonne continuation dans leurs cursus scolaire.

Grâce aux parents d'élèves de l'association la ARPE, nous avons pu passer un très agréable après-midi. Merci d'être présent pour nos enfants !!!

Stéphanie ALVES

Le samedi 10 juin 2017, les futurs petites sections de l'école ont pu visiter les salles de classe, le dortoir, la salle du périscolaire … et surtout rencontrer la maîtresse !!!

C'est souvent un moment de joie mêlée à de la timidité … heureusement la famille est présente et ça rassure.

Du coup, les enfants partent découvrir les jouets et tous les coins de la classe.

Vivement la rentrée mais en attendant : bonnes vacances !

Recyclage, des poubelles pleines de ressources !

Les élèves de l'école élémentaire d'Eve ont travaillé toute l'année scolaire sur le thème du recyclage. Le vendredi 30 juin 2017, nous avons pu visiter leurs expositions. Les enfants ont fait un travail remarquable. Le sujet a dû bien les intéresser car ils nous ont présenté des travaux de grande qualité.

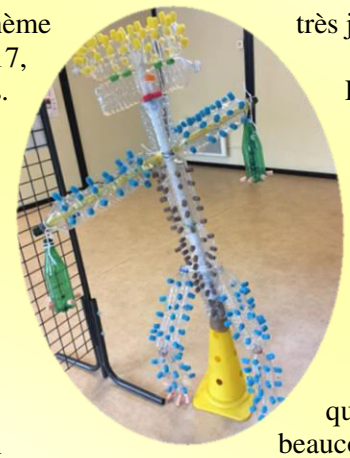

Plusieurs thèmes étaient abordés :
- Le composte
- La durée de vie des déchets
- Apprendre à trier ses déchets
- Des conseils pour avoir un jardin sain
- Le recyclage
- Le fonctionnement du centre de tri Verdi à Villers Saint Paul

Tous ces sujets ont été abordés de manière très claire et très joliment illustrés.

Les enfants, nous ont, aussi, montrer que les objets pouvaient avoir « une nouvelle vie » parfois différente de la première. Ainsi, une boite de lait peut devenir un porte-monnaie, des animaux en rouleau de papier toilette …

Félicitations aux enfants et à leurs enseignants qui se sont beaucoup investi dans ce projet.

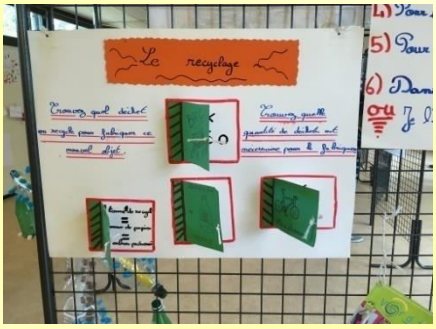

Stéphanie ALVES

NAP / Nouvelles Activités Périscolaires

Beaucoup d'informations contradictoires circulent !!!

A ce jour, aucuns décrets ou autres directives ministérielles ne sont parvenues dans les communes de Ver sur Launette ou de Eve.

Pour la rentrée 2017-2018, rien ne change au sein du RPI. Les jours et les horaires de l'école sont les mêmes. Les NAP se dérouleront toujours le mardi après-midi avec les animateurs du centre social de Nanteuil le Haudouin.

Avant de changer ou de modifier quoique ce soit, nous attendons des directives ministérielles officielles.
Notre "politique" étant la même depuis le début de la mise en place de cette réforme, à savoir le bien-être et l'épanouissement physique et moral des enfants.

Dès que nous aurons un texte officiel, nous organiserons, évidemment, des réunions avec les représentants des parents d'élèves, les enseignants, le personnel communal et le centre social de Nanteuil le Haudouin. Ensemble, nous tâcherons de répondre au mieux à ces nouvelles directives dans l'intérêt des enfants.

Sachez, néanmoins pour information, qu'ils nous étaient impossible de modifier quoique ce soit à la rentrée prochaine car ce rythme avait déjà été déclaré administrativement et ce bien avant les élections présidentielles !
De plus, aucune concertation n'avait eu lieu.
Pour rappel, lors du 2ème conseil d'école de cette année, il avait été noté qu'aucun changement n'aurait lieu à la prochaine rentrée.

Dès que nous aurons des pistes de réflexion, nous vous contacterons afin d'organiser des concertations.

Stéphanie ALVES

TRANSPORT SCOLAIRE

Dès le 1er septembre 2017, la Région Hauts-de-France devient organisateur des transports scolaires. Le Conseil départemental de l'Oise assure uniquement le transport des élèves et des étudiants en situation de handicap. Ce transfert est sans changement pour les usagers.

Collégiens, lycéens, primaires : pensez dès maintenant à vous inscrire au transport scolaire pour l'année 2017/2018 !

Comment s'inscrire ?

En ligne : plus rapide (informations pré-saisies), plus pratique (3 fois sans frais), plus rassurant (impression d'un titre provisoire) vous pouvez procéder à votre inscription sur **https://transports-usagers.cg60.fr/.**

ou par courrier. le formulaire d'inscription pour l'année 2017/2018 est téléchargeable : **https://www.oise-mobilite.fr/fr/part14/formulaires-de-demande-de-pass-et-de-duplicata/1020/formulaires-de-demandes-de-pass-scolaire-et-duplic/175**. Vous devez accompagner le formulaire d'inscription du règlement annuel.

Inscription en ligne au transport scolaire 2017-2018

Depuis le 1er juin, les inscriptions sont possibles. Le transfert de compétence est sans changement pour les usagers. Ainsi, comme l'année dernière, la procédure d'inscription reste inchangée et pour pouvoir bénéficier de la prise en charge des transports scolaires tous les élèves de l'Oise doivent procéder à leur inscription et au règlement des frais annuels :

- **Gratuit** pour les primaires scolarisés au sein d'un regroupement pédagogique
- **50 €** pour les collégiens
- **80 €** pour les lycéens.

Après le 15 septembre, les frais d'inscriptions sont majorés de 20€ (sauf en cas de déménagement ou affectation tardive justifiée).

Nos aînés

Sortie annuelle des anciens

Cette année, c'est en baie de somme que la commune se propose d'emmener les anciens de notre village.

Au programme, une fois sur place, Quartier libre - Ballade - Shopping dans Saint Valery Déjeuner dans un restaurant du centre ville Excursion par le train de la baie de somme entre Saint Valery et Le Crotoy.

Cette petite virée promet d'être sympathique.
Toutes les personnes de plus de 65 ans ont à ce jour reçu un flyer d'inscription. Nous vous attendons nombreux ce vendredi 8 septembre prochain.

Ne tardez pas à vous inscrire !

Club des seniors

Le club des seniors se réunit toutes les 2 semaines le Jeudi a partir de 14 heures.
C'est l'occasion de passer un moment ensemble, de discuter, jouer à des jeux de société, autour de pâtisseries et café.
Ce club est ouvert a tous les plus de 65 ans, n'hésitez pas !

NB : Le Club fonctionne en Juillet - Rendez vous les Jeudi 6 et 20 a la salle Polyvalente
Dernière réunion de la saison le jeudi 3 Aout (pique-nique)
Puis le club sera fermé le reste du mois -

Reprise des activités le Jeudi 7 septembre

Annulation de la **sortie sons et lumières de Provins.**

La sortie au son et lumière de Provins le 16 Juin, proposée dans le numéro précédent a dû être annulée faute de participation suffisante - A la clôture des inscriptions, seules 10 personnes avaient répondu positivement
Ce nombre n'était pas en adéquation avec les infrastructures à mettre en place pour ce type de sortie (Cout de location du Bus notamment). Elle a donc été annulée.
Nous nous excusons auprès des personnes qui s'étaient inscrites.

Xavier FRANCOIS

Festivités / Manifestations

La chasse aux œufs

Le week-end de Pâques marque souvent le début du printemps ainsi que l'occasion de retrouvaille familiale et surtout d'une bonne pause gourmande.

Cette année, le lapin de Pâques et autres cloches sont venus à Loisy pour y déposer leurs délicieux chocolats, pour le plus grand plaisir des enfants présents. Ils ont participé à une recherche active de ces trésors et sont repartis les « bras chargé » de ces savoureuses petites douceurs …

Stéphanie ALVES

FETE DU VILLAGE

Comme chaque année, la commune de Ver sur Launette et l'association Verloisy'r ont organisé la traditionnelle brocante du 1er mai avec la présence de la fête foraine.

Le samedi soir a eu lieu la retraite aux flambeaux qui nous a mené jusqu'au stade de la commune. Là-bas, nous avons assisté au feu d'artifice, où l'on a pu entendre certaine musique de film comme Star Wars, 1492 : Christophe Colomb, Pirate des Caraïbes, …

Le lendemain, pendant la brocante, une fanfare a circulé dans les différentes rues de la commune. L'association des parents d'élèves, la ARPE, s'est occupée de la restauration.

Ce fut une agréable journée sous un temps plutôt clément !

Zoo de Thoiry

C'est sous un soleil radieux le dimanche 21 mai que l'association VER LOISY'R a invité les enfants au zoo de Thoiry.

Particularité de ce zoo, la réserve africaine, 8 km de pistes en bus ont été emprunté afin d'observer de prés les boeufs watussis, les lions, les autruches, les rhinocéros, les hippopotames, les éléphants, les zèbres, les girafes, les ours ... . Puis, dans le zoo, la visite à pied nous mena devant les lynxs de sibérie, les panthères des neiges, les tigres de sibérie, les guépards, les gibbons, les macaques, les pandas roux, les varans de Komodo, les pythons ...

Un tunnel de plexiglas traverse l'enclos des tigres et des lions transportant les visiteurs à l'intérieur des enclos. Nous avons également pu assister au nourrissage des animaux. Sans oublier le DinoZOOre qui nous a permis d'entrer dans «l'ère» du temps en nous emmenant au milieu des dinosaures et le grand défi du labyrinthe qui nous a permis des rencontres avec des animaux étonnants.

Betty COËLLE

Centre Socioculturel Les Portes du Valois

Comme nous vous l'avions indiqué dans la précédente édition « Les Echos », le centre Socioculturel Les Portes du Valois (CSPV) utilise le local jeune et a commencé sa rénovation. Régulièrement les jeunes se donnent rendez-vous avec Jason (éducateur du CSPV) pour avancer les travaux et faire quelques activités sur le terrain tel que des parties de football…

Le mouv'jeune recherche toujours des jeunes volontaires pour continuer les travaux et participer aux activités.

Un week-end jeunesse a été organisé sur le stade municipal le week-end du 10 et 11 juin dernier. Au programme, les adolescents ont poursuivi la rénovation du local, mais également fait du camping avec veillée festive afin de s'entrainer pour leur prochain séjour itinérant, jeux, sortie au lac de Axo'plage pour se baigner…

Un week-end bien rempli qui en combla plus d'un.

N'hésitez pas à contacter Jason pour plus d'information

csrnanteuil@wanadoo.fr / 03 44 88 37 99
https://www.facebook.com/mouv.jeune.9?pnref=story

LE CHOC DES CONTREES

Pour la seconde année consécutive, le centre socioculturel des Portes du Valois a organisé le samedi 20 mai dernier le « choc des contrées ». Un grand jeu intervillages où des habitants de différentes communes se sont affrontés en équipe tout au long de cette journée, joyeuse et ensoleillée, sur des épreuves aussi absurdes que délirantes. Comme l'an passé, notre commune a été représentée, mais cette fois-ci pas par une, mais deux équipes !

Une belle troisième place a été décrochée.

Un grand bravo à tous nos participants. Ainsi qu'à l'équipe Blanche de Crépy-en-Valois qui a remporté le trophée.

Rendez-vous l'année prochaine pour défendre de nouveau votre village.

Betty COËLLE

GYM FORM' BIEN-ETRE

Association affiliée à la Fédération Française de Randonnée Pédestre

VER SUR LAUNETTE

SECTION MARCHE NORDIQUE

EN FORET D'ERMENONVILLE
LE SAMEDI MATIN DE 9 H A 11 H

VENEZ DECOUVRIR LA FORET, LES CHEMINS, LES PLANTES
ET LES PAYSAGES D'ERMENONVILLE.

Notre animatrice de marche nordique vous accompagne chaque samedi pendant 2 heures

L'association vous propose également des cours de gym le lundi et mercredi à Ver-Sur-Launette - Salle polyvalente.
(Stretching - Renforcement musculaire - LIA et Step)

Information : Christiane HUE 03.44.54.77.31 / chrisgym60@gmail.com

EWTAMT

Ecole de Wing Tsun et Arts Martiaux Traditionnels

En mai dernier, à Ver Sur Launette, a eu lieu le passage de grades pour les élèves de l'association EWTAMT. Un moment attendu par tous, avec parfois un peu de stress, dont l'objectif est de ressortir les mouvements appris durant l'année devant SIFU Abaoub.

Après une journée riche en découvertes et en émotions avec l'école de Chelles, et après de longs mois de travail assidu et une présence régulière aux cours de Wing Tsun proposé par SISUK Jover, tous les présentés ont réussi leur examen !

L'association et l'équipe enseignante sont fières de ces bons résultats.

La saison est terminée. Les entraînements reprendront dès septembre.

Renseignements auprès de Laurent JOVER au 06 19 14 16 52.

http://wingtsun-othis.fr/

MUTUELLE COMMUNALE

Tous les habitants intéressés par une mutuelle peuvent s'unir pour obtenir des conditions tarifaires nettement **plus compétitives** auprès de l'assureur sélectionné, avec des cotisations jusqu'à 50 % moins élevées pour le même niveau de prestations.

Avec la baisse constante des niveaux de remboursement du régime général de Sécurité sociale, il est de plus en plus difficile de se passer d'une bonne complémentaire santé. Un grand nombre de personnes continuent pourtant à s'en priver, plus souvent par manque de moyens financiers que par choix.

Le nombre fait la force

Suite à la demande d'habitants de notre commune, la municipalité a choisi de faire un **sondage** permettant de recenser tous les foyers prêts à tenter l'aventure.

La mise en place d'une mutuelle communale à pour objectif l'obtention de conditions tarifaires nettement plus compétitives auprès d'un assureur grâce à l'effet de groupe.

La municipalité joue le rôle de négociateur et de facilitateur mais n'intervient pas dans la gestion des contrats ou toute autre démarche, ceux-ci étant souscrits individuellement avec la Mutuelle sélectionnée.

Vous êtes intéressés, faites-vous connaitre afin de recenser le nombre de personne susceptible de souscrire à une mutuelle communale :

- **en mairie**
- **par mail à contact@versurlaunette.fr**

AIRE DE JEUX & ALENTOURS RUE DE LA FORÊT

Rappel - pour des questions d'hygiène le parc est destiné à accueillir des familles et est réservé aux enfants, il est strictement interdit de laisser les animaux domestiques y faire leurs besoins !

Ce square ne doit pas être non plus, un lieu de rassemblement pour des personnes qui écoutent de la musique assez fort le soir et dérangent la quiétude des riverains de ce quartier.

De plus, le local électrique ne doit pas être utilisé comme un but de foot. Il y a un stade municipal.....

Communauté de Communes du Pays de Valois

VEOLIA

CAMPAGNE DE RECRUTEMENT

L'entreprise VEOLIA qui assure la préparation et l'exécution du prochain marché de collecte des déchets ménagers pour le compte de la CCPV, a confié une prestation de recrutement d'enquêteurs auprès de l'agence d'intérim CRITT.

Ces enquêteurs seront missionnés dès septembre 2017 jusqu'en novembre pour réaliser en porte-à-porte à chaque adresse du territoire, l'identification des besoins en bacs à ordures ménagères et emballages & papiers. Ils renseigneront des formulaires et déposeront des avis de passage en cas d'absence.

Les enquêteurs seront identifiés par des tenues Véolia, présenteront un badge nominatif validé par la CCPV et saisiront les informations collectées sur une tablette numérique.

Voici quelques qualités et compétences attendues d'un enquêteur : bonne expression orale ; sens du contact et de l'écoute ; maîtrise de l'outil informatique. Une formation préalable sera dispensée par la société auprès des recrus.

Dépôt des candidatures auprès de M. Nicolas PERRET de l'agence d'intérim CRIIT ; nicolas.perret@groupe-critt.com

Jeux N°14

Labyrynthe

La petite souris doit trouver son fromage
mais ne doit pas rencontrer la chatte élégante !

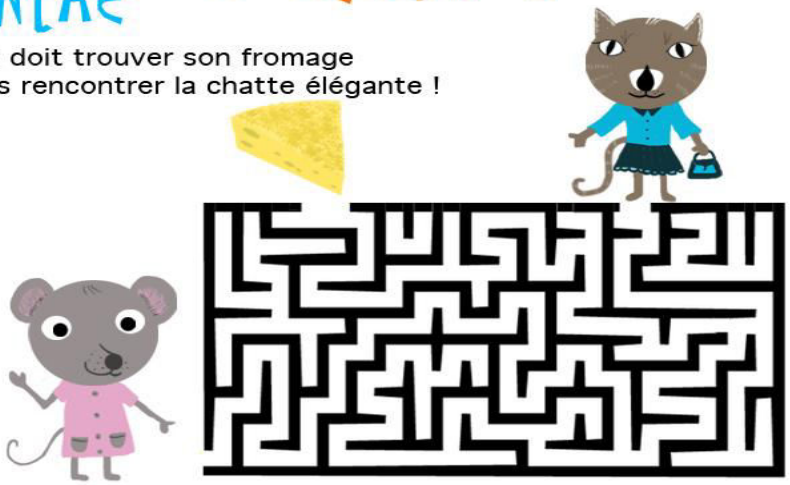

Intrus

Une des petites images n'est pas extraite de la grande, laquelle?

Doubles

Un seul fruit est dessiné qu'une seule fois, lequel?

Ombres

Une seule est vraiment l'ombre du lutin, à trouver!

© Paulina Dyrek

SUDOKU

Facile :

		5	7	8				9
7					2			4
	3		4	1		8	7	
	9				4	7		
	6	8		9		2	5	
		2	5				9	
	5	7		3	6		4	
8			9					6
6				4	5	9		

Difficile

								9
9			6		3	8		
2			4			1	6	
6	5		8	1				
			9		5			
				4	6		7	1
	9	3			8			2
		6	7		2			3
7								

La règle *: Chaque chiffre de 1 à 9 doit être présent une et une seule fois sur les lignes, les colonnes et les régions (9 carrés de 3X3)*